



REUNION DU MARDI 29 NOVEMBRE 2011

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 29 novembre 2011

A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 29 novembre 2011 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan (Pouvoir de M. BROHAN)
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (Pouvoir à Mme ANNEE)
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Patrick BOURRU, Conseil Général du Morbihan

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



REU 10.11 PREF 44

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 29 novembre 2011

A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

II. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

II.2. Création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint

Par délibération du 7 octobre 2009, le Conseil d'Administration a décidé la création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, dont le régime juridique est fixé par les articles 47 et 53 de la Loi du 26 janvier 1984.

L'Institution est actuellement classée dans la catégorie démographique « 40 000 à 80 000 habitants », ce qui traduit l'envergure de l'établissement, et justifie que ses emplois de direction (Directeur Général des Services et Directeur Général Adjoint) relèvent du régime des emplois fonctionnels pour garantir à tout moment une relation de confiance entre l'autorité territoriale et la direction générale.

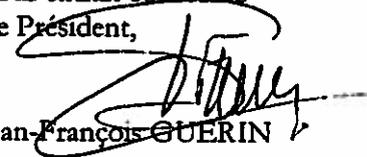
Pour ces raisons, il apparaît nécessaire de procéder également à la création, à compter du 1^{er} décembre 2011, de l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services selon les modalités fixées par les textes.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Décide la création, à compter du 1^{er} décembre 2011, de l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des services de l'Institution ;**
- **Charge le Président d'effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.**

Pour extrait conforme

Le Président,


Jean-François GUÉRIN